

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de secrétaire général associé, monsieur Léveillé recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

69598

Gouvernement du Québec

Décret 1309-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur David Bahan comme sous-ministre du ministère de l'Économie et de l'Innovation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur David Bahan, sous-ministre adjoint au ministère des Finances, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Économie et de l'Innovation, administrateur d'État I, au traitement annuel de 209 633 \$ à compter du 19 octobre 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur David Bahan comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69599

Gouvernement du Québec

Décret 1310-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Côté comme sous-ministre au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Pierre Côté, sous-ministre associé au ministère des Finances, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre de ce ministère, administrateur d'État I, au traitement annuel de 243 653 \$ à compter du 22 octobre 2018;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable à monsieur Pierre Côté comme sous-ministre du niveau 4 soit majoré de 20 %;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Pierre Côté comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69600

Gouvernement du Québec

Décret 1311-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Elizabeth Rody comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Elizabeth Rody, ex-chef de Protocole, Parlement du Canada, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, pour un mandat de trois ans à compter du 19 octobre 2018, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Contrat d'engagement de madame Elizabeth Rody comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Elizabeth Rody, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ci-après appelé le ministère.